

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM et Mmes RADENAC , BERMOND, BERTU, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, LEFRANCOIS, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VANNIER, VASSARD.

Absents : Mme Céréjo pouvoir à Mme Rousseau,

Secrétaire de séance : Mme Marie Alix De Caffarelli

Ordre du jour :

Ajout de points à l'ordre du jour : Installation de toilettes publiques à Condeau et suppression du point 5

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité que ce sujet soit débattu et délibéré lors de ce conseil municipal.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 08 novembre 2024

Observations des élus : Mme Vannier demande des renseignements concernant le ménage du local médical à la maison Chanteloup et demande si le chêne coupé dans les bois de Condeau appartient réellement à la commune ou à M. Bénézit (point abordé lors du tour de table de la séance du 08/11). M. Mesnil indique que investigations sont en cours.

Le procès-verbal de la séance du 08 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 - Etude des conventions de maîtrise d'œuvre concernant la phase 2 de l'aménagement de bourg de Condé

Mme le Maire rappelle que la commune a adhéré à Ingénierie 61 par délibération N° 2016-188 du 04 novembre 2016.

Elle indique que l'agence départementale d'ingénierie propose, une mission de maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg - tranche 2 à Condé sur Huisne.

Sur la base de l'étude préliminaire, le montant des travaux est estimé à 1 009 363.00 € HT soit 1 211 235.60 € TTC. Celui-ci se décomposant comme suit :

- Secteur 1 : 373 666.18 € HT soit 448 399.42 € TTC
- Secteur 2 : 353 277.05 € HT soit 423 932.46 € TTC
- Secteur 3 : 282 419.77 € HT soit 338 903.72 € TTC

A l'issue du projet ou de la consultation des entreprises, le coût des travaux validé par la collectivité en fonction des matériaux et des orientations retenus par le Maître d'ouvrage, servira de référence pour la présente mission.

La prestation proposée comprend :

- Les études d'avant-projet (AVP)

- Les études projet (PRO) comportant la réalisation des descriptifs quantitatifs estimatifs (DQE), le tout servant à constituer le dossier de consultation des entreprises ou DCE
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- La direction d'exécution des contrats de travaux complétés du visa des études d'exécution (VISA)
- L'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier (OPC)
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement (AOR)
- Durant toute la mission, l'Agence Départementale d'Ingénierie assure une assistance d'ordre technique, administrative et juridique au maître d'ouvrage.

Cette mission est chiffrée à 34 848.00 € TTC pour le secteur 1

Cette mission est chiffrée à 24 330.00 € TTC pour le secteur 2

Cette mission est chiffrée à 20 550.00 € TTC pour le secteur 3

Le total de la mission pour les 2 secteurs est de : 79 728.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'agence départementale d'Ingénierie pour la tranche 2 (secteur 1 – 2 et 3) de l'aménagement cœur de bourg de Condé.

Autorise Mme le Maire à signer les conventions avec Ingénierie 61 pour les travaux d'aménagement du bourg de Condé sur Huisne (tranche 2 : Secteur 1-2-3 : Aménagement de la place du Général de Gaulle et ses abords).

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif, opération 153.

3) Demande de subvention DETR pour la phase 2 des travaux d'aménagement du cœur de bourg de Condé

Ce point est reporté car il est prématuré de déposer un dossier maintenant au vu de la situation politique et budgétaire. Le projet doit faire l'objet de plus grandes réflexions.

4) Etude des devis pour le changement d'une porte au local commercial 13, rue Michel Meilliant

Mme le Maire laisse la parole à M. Sénéchal, 1er adjoint en charge des travaux.

Ce dernier indique que la porte d'entrée pour l'accès au 1er étage du local commercial 13, rue Michel Meilliant est en très mauvais état.

Deux devis ont été demandés pour son remplacement.

Société ARP (Rémalard) : 3 491.14 € HT

Société ALEXANDRE (Condé) : 2 673.13 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte le devis de l'entreprise ALEXANDRE.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif, opération 139.

Charge Mme le Maire de signer toutes les pièces nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

5) Etude de devis pour l'achat de matériel pour les services techniques

A différer à la prochaine réunion de janvier car une démonstration était prévue cette semaine, mais ce rendez vous n'a pas pu avoir lieu.

6) Bail de location pour le local commercial 13, rue Michel Meilliant

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que le local situé 13 rue Michel Melliant, à usage de restaurant, est vacant depuis un an.

Trois candidats à la reprise se sont présentés aux élus lors d'une réunion le jeudi 14 novembre.

Projet 1 : Tom Villaneau

Projet 2 : Arnaud Brière

Projet 3 : Lionel Iafrate

Mme le Maire rappelle que suite à cette réunion, les élus ont retenu le projet de M. Arnaud Brière.

Mme le Maire suggère un loyer mensuel de 500 € HT soit 6000 € HT annuel . M. Brière souhaite régler les loyers en une seule fois en terme à échoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte de louer le local professionnel (rez de chaussée et l'étage à usage de réserve/vestiaire) situé au 13, rue Michel Meilliant, avec usage de restaurant à M. Brière représentant de la société "SAS RDP" à partir du 1er février 2025.

Fixe le montant du loyer annuel à 6000 € HT (soit 500 € HT/mensuel)

Autorise Mme le Maire à signer le bail et toutes les pièces nécessaires à cette location.

Les recettes seront inscrites au budget primitif 2025.

7) Approbation du rapport d'activités du Parc Naturel Régional du Perche

Madame le Maire indique que le rapport annuel 2023 du Parc Régional Naturel du Perche a été envoyé à chaque conseiller en amont.

M. Mesnil souligne les actions importantes du Parc.

Le rapport annuel 2023 établi par le Parc du Perche concerne :

- ✓ Les finances
- ✓ Les priorités du Parc :
 - Biodiversité,
 - Economie locale,
 - Aménagement du territoire et patrimoine bâti,

- Engager le territoire dans son projet de Parc,
- Transversalité : sensibiliser, transmettre, communiquer

Mme le Maire indique qu'il y a lieu de valider ce rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Prend acte du rapport annuel 2023 du Parc Régional Naturel du Perche.

8) Divers

Etude de devis pour l'installation de toilettes publiques à Condeau

Mme le Maire laisse la parole à M. Sénéchal, 1^{er} adjoint en charge des travaux. Il rappelle qu'il n'y a pas de WC public dans la commune déléguée de Condeau et qu'il y a lieu d'en prévoir. De nombreux cyclotouristes empruntent la Véloscénie qui traverse le bourg de Condeau.

Plusieurs devis sont présentés :

Entreprise Ledru : couverture – Maçonnerie : 28 831.60 + Plomberie -Carrelage : 8343.23 € soit un total de 37 174.83 € TTC

DLB Rénov (Saint Jean Pierre Fixte) : 19 358.22 € TTC

Devis Mobilier Urbain Beaujolais (69) (fabricant de toilettes automatiques) :

Version automatique (bardage bois) : 28500 € soit 34200 € TTC

Version automatique (en béton rainuré) : 25 90 0 €HT soit 31 080 € TTC

Version Semi automatique (bardage bois) : 23800 € HT soit 28 560 € TTC

Version manuelle (Béton) : 22 200 € HT soit 26 640 € TTC

Devis SAGELEC : 31 500 € HT soit 37 800 €TTC

La commune pourrait prétendre à une subvention à hauteur de 40 % de la part du département en ajoutant un autre aménagement sur ce terrain (exemple : table de pique-nique, range vélo, etc...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Valide le devis de l'entreprise SAGELEC

Sont à prévoir en sus installation d'un lit de sable, les frais de raccordement aux divers réseaux, et contrôle de l'installation par un organisme agréé.

Sollicite une subvention au plus haut taux possible auprès du Département pour cet aménagement (toilettes, tables de pique-nique et range vélos)

Les crédits inscrits au budget primitif sont de 20.000 €, il y a lieu de prévoir une augmentation de crédits par l'intermédiaire d'une décision modificative.

Opération 139 – 25.000 euros

Opération 127 + 25 000 euros

Tour de Table :

Mme Radenac :

✓ Souligne la réussite, une nouvelle fois, du Téléthon. Elle remercie l'ensemble des bénévoles et particulièrement M. Joubert, conseiller municipal en charge de la coordination de toutes les actions mises en place. L'ensemble des participants étaient satisfaits.

M. Marchand :

✓ Informe que l'enseigne de la supérette a été posée cette semaine.

M Fétiveau :

✓ A assisté à une réunion mobilité à la CDC : Le dispositif Atchoum, système de covoiturage, est assez long à se mettre en place. Il y a 25 conducteurs inscrits, 36 passagers dont 5 conducteurs et 2 passagers à Sablons. Ce système permet de créer des liens entre les habitants du territoire.

Mme Girard-Praet

✓ Fait part d'une rumeur qui circule : un chat aurait été attaqué par un renard ?
M. Marchand propose de faire une battue dans un terrain en face la Soparco.

Mme Vannier

✓ Transmets une demande de Mme Jouhannet, agent en charge de l'agence postale communale. Elle suggère que le bureau de poste soit rénové notamment au niveau de la peinture. La poste pourrait participer financièrement.

✓ Demande l'évolution du dossier concernant le City Park suite à la détérioration qu'il a subi en raison d'un incendie volontaire sur ce terrain. Le City Park est toujours fermé en attente de sa réparation.

✓ Informe que l'association Flash a récolté une somme de 2500 euros lors du Color Run qui sera reversée à l'association Parkinson.
Les randonnées dans le cadre d'octobre rose ont permis de récolter 1000 euros qui seront reversés à la lutte contre le cancer du sein.

✓ Mme Vannier rappelle que le chemin de randonnée situé à Baugny le long des parcelles de M. Savain était inondé hier. Cette question a été évoquée lors de la dernière séance à l'occasion de la mise en l'enquête publique. Elle demande si des actions sont prévues pour solutionner ce problème.

Mme Chavigny

✓ Salon des Maires : Elle a rencontré, avec Jocelyne Vannier, la fédération des chasseurs qui offre 50 arbres (pommiers, noisetiers) pour une plantation de haies. Il faut réaliser une demande en proposant le terrain. M. Sénéchal indique que la commune dispose d'un terrain.

✓ Elle a répertorié, lors du salon des Maires, toutes les plateformes, organismes que la commune peut solliciter pour obtenir des subventions sur différents projets.

✓ Lorsque la commune fait des travaux de voirie, Google peut prendre en compte des informations quand il y a des déviations afin d'informer les automobilistes.

✓ Informe que Mme Vannier a gagné pour la commune un pilotage test pour gérer l'éclairage public via internet. Le TE61 étudie cette nouvelle technologie pour la mettre en place dans notre département.

✓ Suite aux travaux d'aménagement des bourgs de Condé et Coulonges il y a des soucis de raccordements des illuminations de Noël. L'arcade de la cour Sainte Barbe ne peut plus être éclairée. Mme Chavigny demande que la commission des travaux fasse le point afin que tout soit remis en place.

✓ En ce qui concerne, les illuminations de Noël, M. Chevalier indique que la traversée en arrivant au bourg de Condeau n'a pas été installée.

✓ Mme Chavigny indique également qu'elle est surprise : Dans la rue Michel Melliant, il y a de nombreuses zones enherbées alors qu'il était prévu des plantations. Les plantations sont en effet prévues dans le marché de l'entreprise Paysages Julien et Legault. M. Sénéchal les contactera.

M. Mesnil

✓ Rend compte d'une étude concernant le parcours de la Véloscénie (Axe Paris/Le Mont Saint Michel). La fréquentation de l'axe Ornais est très bonne notamment grâce aux portions sécurisées telle que la Voie Verte. Chaque touriste dépense en moyenne 68 euros par jour ce qui est très bénéfique pour l'économie locale.

✓ Indique que la société Véolia fournira à la commune la liste des impayés. Il y a des disparités importantes entre les secteurs de Nocé et Rémalard.

✓ Fait part de sa participation à la journée des agences postales communales qui a eu lieu dernièrement. Les élus référents et les agents y sont conviés. La réfection en peinture de notre agence postale devrait être programmée pour 2025 par la Poste.

✓ Demande que des numéros de téléphone d'élus soient mis à disposition des locataires des salles communales afin d'éviter que le personnel soit d'astreinte.

M. Joubert :

✓ Attends les dernières remontées pour communiquer le montant officiel collecté à l'occasion du Téléthon

M. Sénéchal :

✓ Inondations de Condeau : les boudins de sable sont quasiment terminés. Ils seront distribués prochainement. Les élus ont rencontré M. Voisin qui est propriétaire de la parcelle jouxtant la route précédent le lotissement afin de construire un talus.

Il a demandé un devis à la société FREON afin de nettoyer le bassin de rétention situé à Condeau sur la route de Saint-Pierre. Les pompiers souhaitent examiner les écoulements des buses.

Les dossiers de demande de reconnaissance en catastrophe naturelle seront étudiés en commission la semaine prochaine.

Mme Radenac indique qu'il y a eu une réunion sur place, à la demande de certains les habitants de Rivray suite aux inondations. Ils ont alerté la Sous-Préfète qui se déplacera en vue d'étudier ce problème.

La séance est levée à 21h30

Christelle RADENAC
Maire de Sablons sur Huisne

Marie-Alix De Caffarelli
Secrétaire de séance

